

TRANSACTIONS

Par convention à la charge du vendeur

Jusqu'à 100 000 €	12 % TTC
De 100 001 € à 150 000 €	10 % TTC
De 150 001 € à 185 000 €	8 % TTC
De 185 001 € à 380 000 €	7 % TTC
De 380 001 € et plus	5 % TTC

LOCATIONS

A la charge du locataire : 15 € du m²

A La charge du vendeur :

Répartition des honoraires Hors Taxes :

- De visite : 3 % TTC
- De constitution du dossier : 3% TTC
- De rédaction d'actes : 91.25 €
- Des réalisations d'état des lieux : 91.25 €

Les taux s'appliquent sur le loyer annuel hors charges

ESTIMATIONS GRATUITES

TVA en vigueur 20 %

Actualisé le 25 Avril 2017

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante